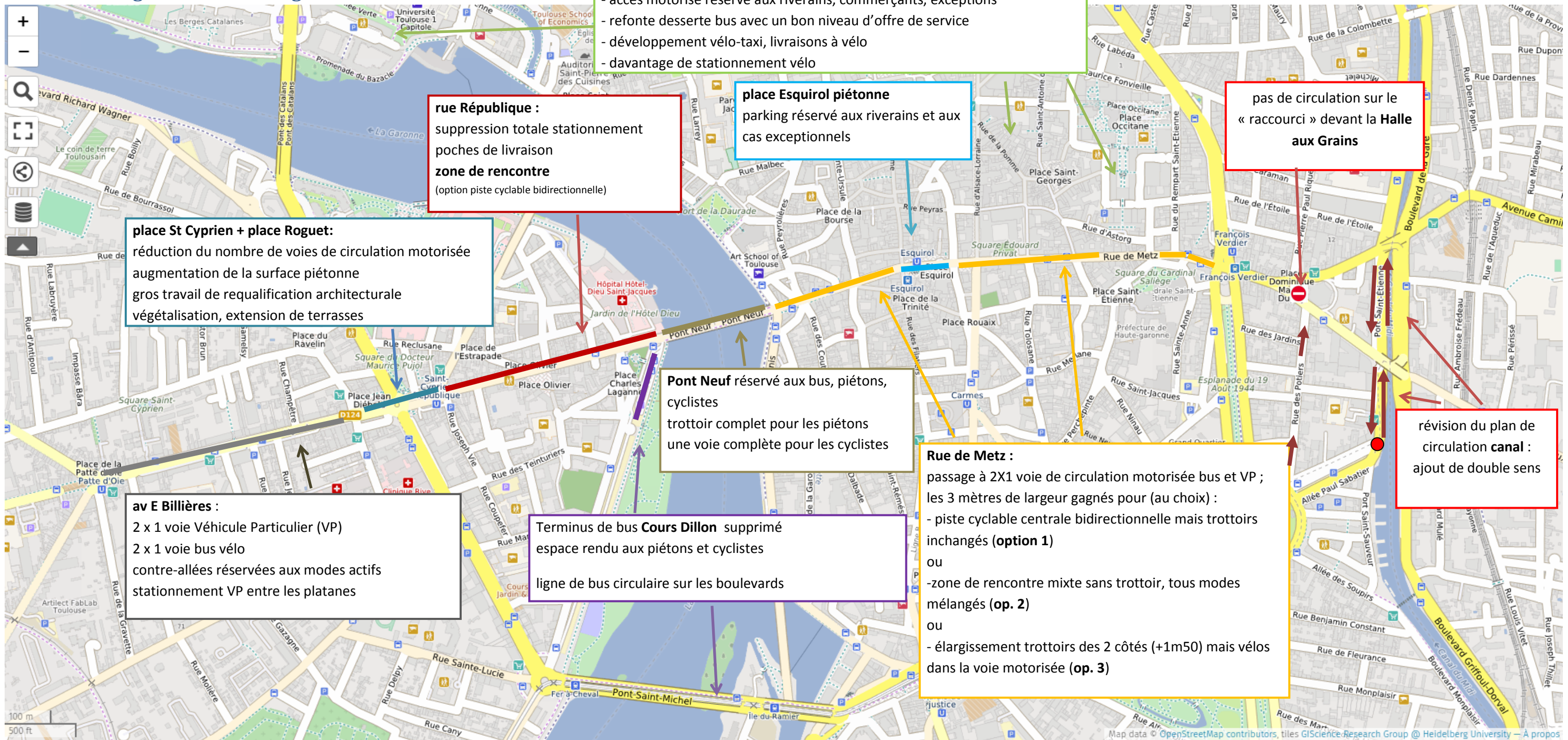


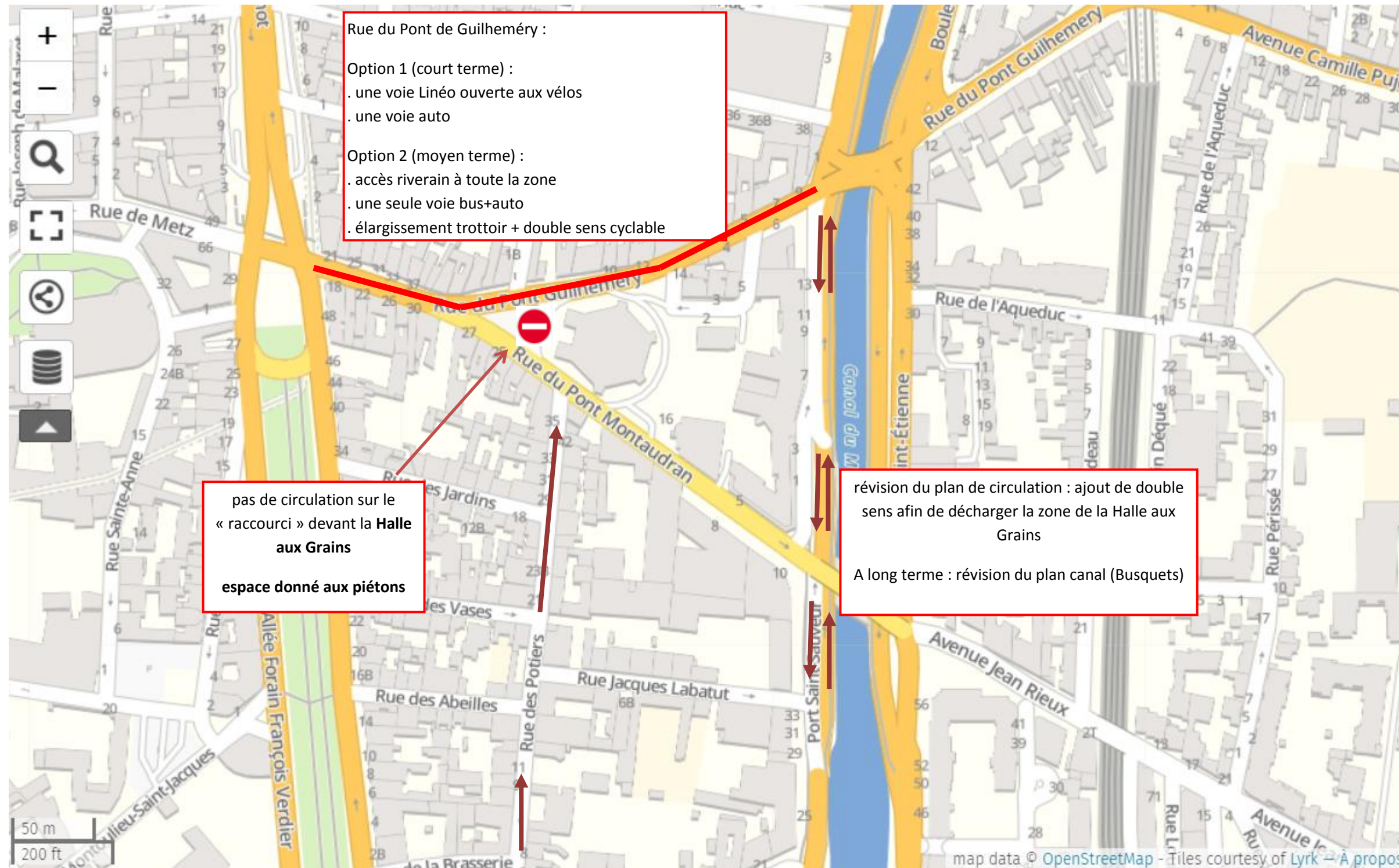
Dossier de presse

Traversée Est Ouest mars 2019

1 Vue générale des changements



2 Zoom Halle aux Grains

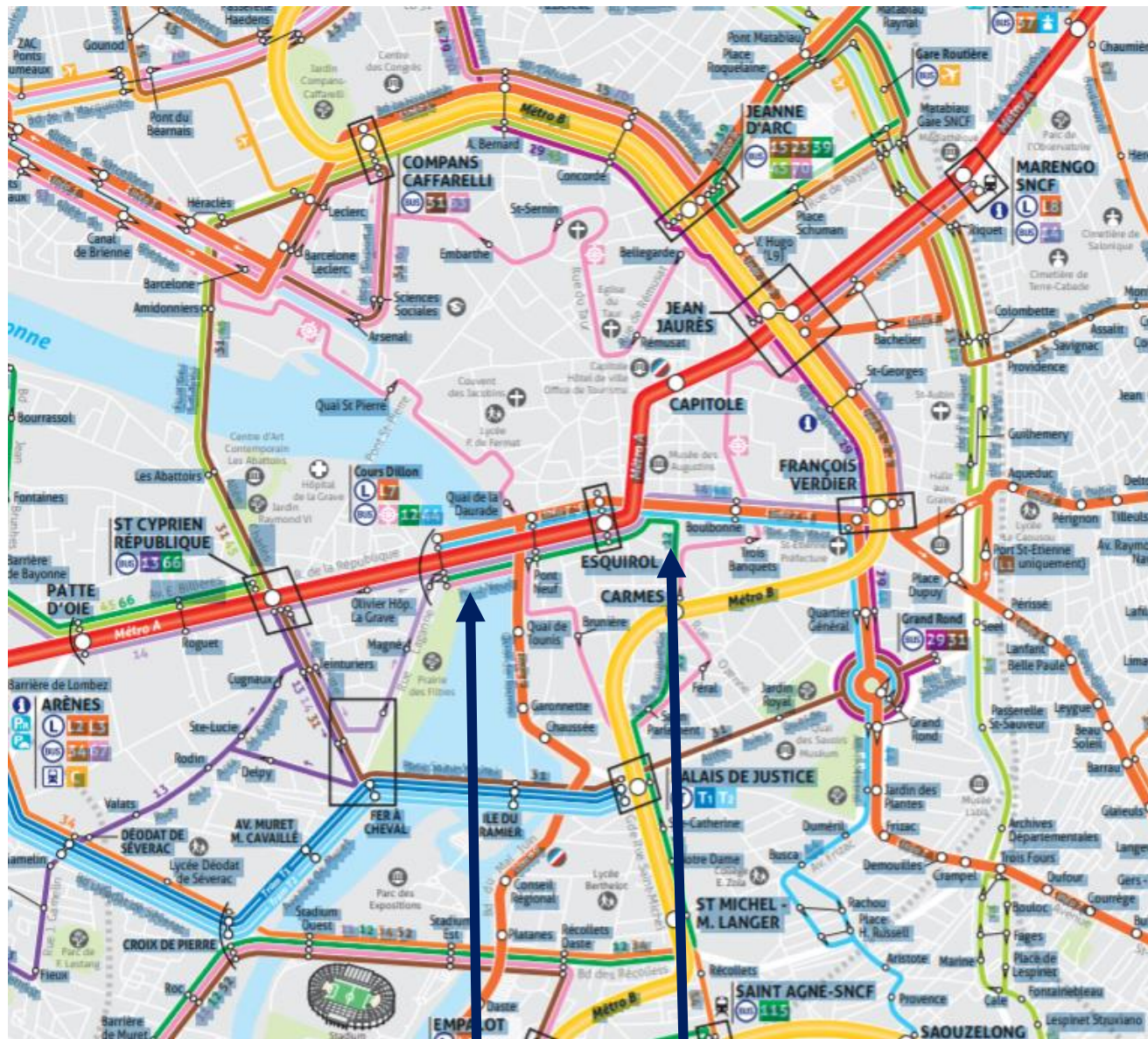


3 L'octogone des boulevards

Les boulevards sont très larges, avec contre-allées et files de stationnement. Une requalification complète devrait être entreprise : piste cyclable en continu, cheminement piéton large et sécurisé, voie de bus dédiée, pôles d'échanges entre bus tangent et navette, Octobus, pôle d'échanges livraisons (camion<->vélo cargo).

4 Focus carte bus - métro

Objectifs concernant les Transports en communs de surface: plus économiques, plus légers, plus silencieux. Ils doivent être compatibles avec les zones piétonnes ou de rencontre. L'offre de service après évolution doit être au moins égale sinon meilleure.



Réseau actuel

Les bus roulent quasiment à vide sur 600m entre Esquirol et Cour Dillon

300 X 2 passages de bus quotidien au carrefour Metz/Languedoc (L7 L9 12 14 44)

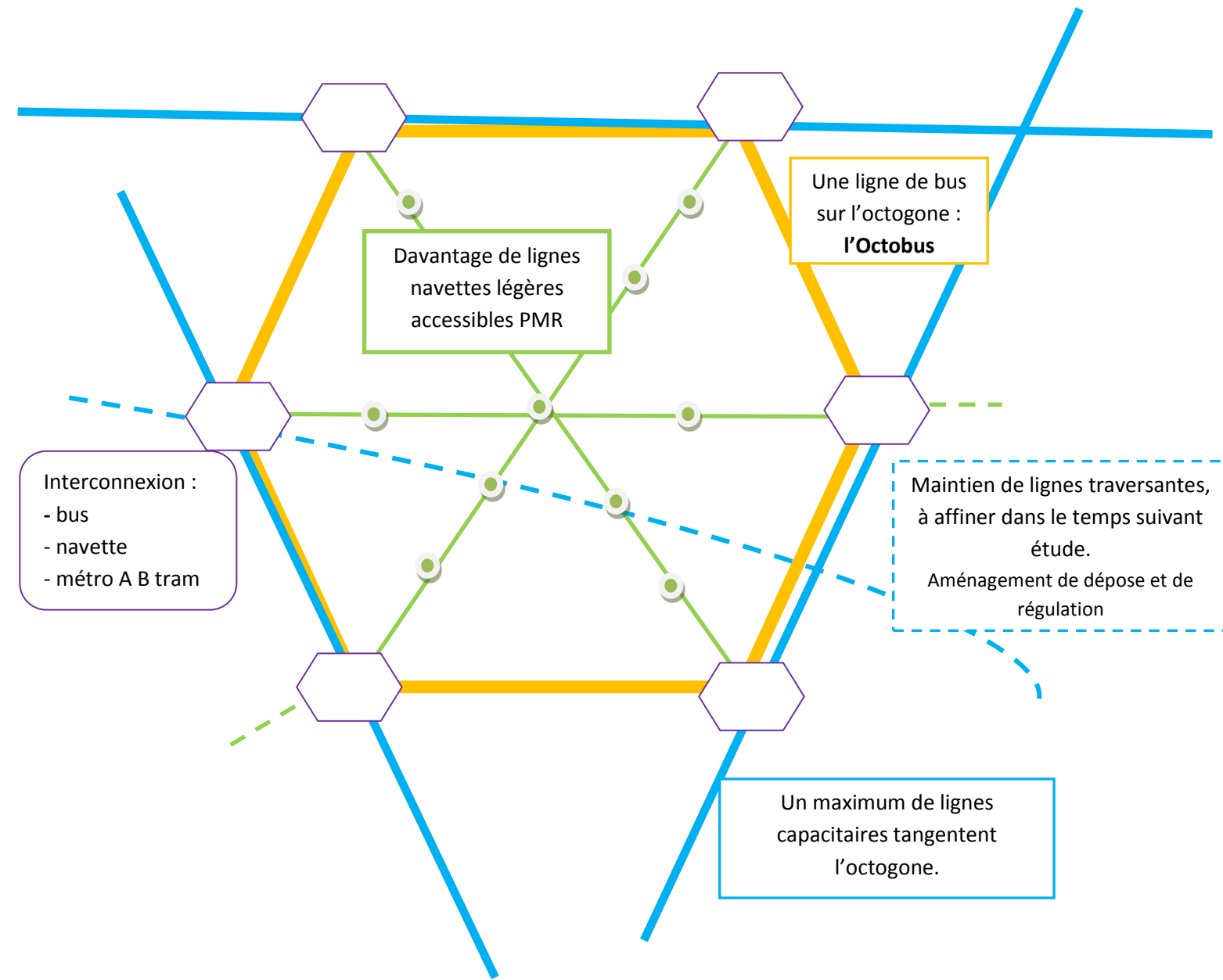


Schéma Réseau TC projeté

Suppression terminal bus à Cour Dillon
 + lignes tangentés + navettes légères + Octobus
 -bus grand format - lignes traversantes

Interconnexion :
 - bus
 - navette
 - métro A B tram

Davantage de lignes navettes légères accessibles PMR

Une ligne de bus sur l'octogone : l'Octobus

Maintien de lignes traversantes, à affiner dans le temps suivant étude.
 Aménagement de dépose et de régulation

Un maximum de lignes capacitaires tangentent l'octogone.

5 Le point de vue des personnes à mobilité réduite

- Toute navette électrique doit être accessible aux PMR à tous les arrêts de bus existants.



- « accès riverains » signifie une prise en compte des exceptions : accompagnants de PMR, VSL, taxis



- un effort important pour l'accessibilité doit être fait : **désencombrement des trottoirs**, terrasses de café réglementaires, lutte contre le stationnement illicite, etc.
- les poches de livraison ne doivent pas gêner la circulation piétonne ou PMR



Bordures impossibles



Encombres : poubelles, trottinettes...



Terrasses débordantes



Stationnement illicite toléré